

### **caprice fantaisie**

**F**antaisie, (*Musique.*) piece de musique instrumentale qu'on exécute en la composant. Il y a cette différence du *caprice* à la *fantaisie*, que le caprice est un recueil d'idées singulieres & sans liaison, que rassemble une imagination échauffée, & qu'on peut même composer à loisir, au lieu que la *fantaisie* peut être une piece très – réguliere, qui ne differe des autres qu'en ce qu'on l'invente en l'exécutant, & qu'elle n'existe plus quand elle est achevée: ainsi le caprice est dans l'espece & l'assortiment des idées, & la *fantaisie* dans leur promptitude à se présenter. Il suit de – là qu'un caprice peut fort bien s'écrire, mais jamais une *fantaisie*; car si – tôt qu'elle est écrite ou répétée, ce n'est plus une *fantaisie*, mais une piece ordinaire.

(S), « Fantaisie », in Denis Diderot, Jean Le Rond d'Alembert, *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Paris, 1751, tome 6 p. 403.

Jean-Jacques Rousseau, « Fantaisie », *Dictionnaire de musique*, Paris, Veuve Duchesne, 1768, p. 215.

(S), « Fantaisie », in Denis Diderot, Jean Le Rond d' Alembert, Pierre Mouchon, *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Genève, Nouvelle édition, Tome 13, 1778, p. 830.

(Jean-Jacques Rousseau), in Nicolas Etienne Framery, Ginguéné, De Momigny, *Encyclopédie méthodique: ou par ordre de matières*, Volume 64, 1791, p. 547.

soit :

*caprice* = pièce bizarre « recueil d'idées singulieres & sans liaison »

*fantaisie* = pièce composée dans l'instant « on l'invente en l'exécutant »